

Nom de l'épreuve : **Trophée Solo-Duo Terres de Saint-Malo 2022**
Régate en Double et en Solitaire

Dates complètes : **22-23-24 Juillet 2022**

Lieu : **22 =Saint-Malo -Parcours côtier- Saint-Malo 23=Saint-Malo- Granville**
24= Granville- Saint-Malo

Autorité organisatrice : **SNBSM avec le concours de « Terres de Saint-Malo »**

1- Règles.

1. La régata sera régie par :
 - Les règles telles que définies dans les RCV 2021-2024
 - Les prescriptions de la FF Voile
 - La jauge IRC
 - La catégorie 3 OSR ISAF
 - L'avis de course
 - Les présentes Instructions de Course et leurs annexes
 - les éventuels avenants

1.2 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

1.3 Règles de course ou de classe ne s'appliquant pas ou modifiées. Les règles RCV 35, 60.1, 61.1, 62.2, 63.1, 66, A4.1 et A5 sont modifiées par les présentes annexes.

1.5 Identification. Numéro de voile et cagnards. Les bateaux enfreignant RCV 77 ou l'annexe G des RCV en ne portant pas de N° dans la GV ou portant des N° illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés, seront considérés comme DNS et ceci, sans avis préalable ni instruction (Modification de RCV 63.1, A4.1 et A5).

Les bateaux en course arboreront dans leur pataras (à défaut bastaque ou autre dispositif à l'arrière) servant de signal d'avertissement :

La flamme Blanche pour les IRC

Le pavillon « C » pour les OSIRIS

Le pavillon « Muscadet » pour les Muscadet avec parcours spécifiques

La Flamme Rose pour les Classiques avec parcours spécifiques

Un classement Solo et Duo pourra être effectué si au moins 2 bateaux inscrits dans chaque classe de chaque groupe.

1.6 Bateaux admis : voiliers jaugés en IRC avec certificat IRC 2022 valide

Voiliers jaugés en OSIRIS avec certificat valide 2022

Muscadet (classement en temps réel si au moins 3 inscrits) sinon Osiris

Bateaux Classiques si au moins 3 inscrits (jauge classique habitable)

1.7. Publicité. L'épreuve est classée en catégorie "C" de publicité (art 20 du règlement ISAF (code de publicité).

2- Emplacement du (des) tableau(x) officiel(s) :

Local du Centre de Course SNBSM aux Sablons et sur le bateau comité à Granville

3 Modifications aux Instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée 1 heure avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement le jour où elle entrera en vigueur.

4.1 Emplacement du mât de pavillons :

Sur la terrasse du Centre de Course SNBSM et sur le bateau comité à Granville

4.2 Délai entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement : 30 minutes

5- Programme des courses :

Judi 21 juillet :

De 16h00 à 19h00 : confirmation des inscriptions Centre de Course SNBSM Atterrage
Le port du masque sera obligatoire ainsi que le respect des distances physiques de 1m

Vendredi 22 juillet

9h00 : Emargement et dernières consignes concernant le choix du parcours du jour pour chaque groupe

10h00 : signal d'avertissement départ commun pour tous

Samedi 23 juillet :

10h00 A proximité du bouton de la Plate (40°40.6 N 2°01.8 W) les concurrents devront passer à proximité du Bateau Comité pour pointage servant d'emargement.

10h30 Signal d'avertissement pour la course Saint-Malo – Granville

Dimanche 24 juillet :

07h00 : à proximité de la tourelle Le Loup pointage par le Bateau Comité servant d'emargement

07h15 : signal d'avertissement pour parcours Granville – Saint-Malo

Résultats dès que possible après l'arrivée du dernier bateau et calcul du classement général avec pot avec buffet sur la terrasse de l'Atterrage centre de course SNBSM

7- Définition de l'emplacement des zones de course.

Zone comprise entre Saint-Malo – S Minquiers – Cancalaise (Chausey) -Granville – Saint-Malo

8- Description des parcours :

-Parcours côtiers voir Annexe 1

le N° du parcours à effectuer sera affiché sur le bateau Comité.

8.1 Bouée de dégagement

Si le bateau comité arbore les pavillons suivant :

Pavillon « **D** » = Bouée de dégagement prévue

-D seul = bouée de dégagement à contourner à Bâbord

-D + pavillon Vert = bouée de dégagement à contourner sur Tribord.

Pavillon Rouge = pointage officiel aux marques (voir 9.2)

9- Marques

9.1 Définition des marques de parcours et de dégagement.

Parcours côtier = voir Annexe 1

Bouée de dégagement = Bouée gonflable Jaune

9.2 Pointage officiel à la porte

Aux marques surlignées en jaune dans les parcours côtiers, si un bateau du comité de course

arborant un pavillon **ROUGE** se tient près de la marque du côté parcours, (la marque gardant son côté requis), il effectue un pointage officiel des concurrents.

Si, après le passage de cette marque, la course ne peut être terminée normalement pour n'importe quelle raison, le pointage effectué à cette marque sera compté comme ordre d'arrivée de la course.

En conséquence :

1 – Les concurrents doivent passer entre la marque et le mât de référence du bateau comité, le pointage sera effectué en application de la définition de finir des RCV (modification de RCV 28).

2 – Les concurrents devront continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de Course décide d'arrêter la course, il arbore les pavillons « **Aperçu** » sur « **S** » (modification des signaux de course) signifiant : la course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée.

Tout événement susceptible de donner lieu à une réclamation ou à une réparation survenant après le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course ne pourra donner lieu à une instruction que si elle concerne des bateaux qui ne sont plus en course

9.3 Définition des marques de départ et d'arrivée.

Départ entre Bateau Comité et la marque indiquée sur les parcours en annexe 1

Arrivée : Voir Annexe 1.

10 Définition des zones considérées comme des obstacles.

Les bateaux Comité et bateaux Commissaires sont considérés comme des obstacles.

11.1 Départ. Application de la règle RCV 26.

11.1.1. Le signal d'Avertissement sera envoyé 5 minutes avant le signal de départ

11.1.2. Si dans les deux minutes précédant son départ, une partie quelconque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement est du côté parcours de la ligne de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra essayer de transmettre sur le canal de course son numéro de voile. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de demande de réparation (modifie RCV 62.1.a).

- Par ailleurs, cette diffusion ne constitue pas une obligation, et aucun concurrent concerné par un éventuel rappel individuel ultérieur n'est relevé de son obligation de revenir alors prendre le départ.

11.2 Définition de la ligne de départ.

a) Celle-ci est entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque de départ définie à l'article 9.3.

b) Dans le cas de parcours côtiers, et notamment par vent faible, le comité de course peut envoyer le pavillon L ce qui signifie : suivez- moi, la ligne de départ est déplacée (modifie Signaux de course). Les bateaux doivent suivre le bateau comité en direction du parcours.

Lorsque le comité de course veut donner un départ, il mouille la ligne de départ ; le pavillon d'avertissement est envoyé 1 minute après l'amené du pavillon L. Le parcours est alors, hors une éventuelle bouée de dégagement, constitué des seules marques du parcours initial qui rapprochent de la ligne d'arrivée.

- Quel que soit l'emplacement de la nouvelle ligne de départ, les bateaux doivent prendre leurs dispositions pour s'y rendre. Le nouveau départ sera donné après qu'un temps suffisant se soit écoulé, permettant aux bateaux d'effectuer le trajet.

- Cette nouvelle ligne de départ sera matérialisée par une bouée gonflable ou marque existante sur zone et le mât portant le pavillon orange sur le bateau comité de course. Le parcours est alors, hors une éventuelle bouée de dégagement, constitué des seules marques du parcours initial qui rapprochent de la ligne d'arrivée.

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ en s'en tenant à au moins 100 mètres.

11.4 Délai -pour prendre le départ. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes

après son signal de départ sera classé DNS (modification des règles RCV 63.1 et A4).

11.5. Quand un **bateau viseur** se tient dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. A partir de son signal préparatoire, aucun bateau de concurrent ne doit passer entre ce bateau et la marque de départ y compris pour revenir prendre le départ conformément à RCV 30.1.

11.8. Rappel individuel.

- Selon RCV 29.1.

13- Définition de la ligne d'arrivée

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par un mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'Arrivée définie en Annexes 1

14- Système de pénalités. Voir aussi l'article 17.6 de la présente annexe, modifiant l'article 14 des IC type.

14.1 La pénalité de remplacement (RCV 44) concerne les infractions aux règles du chapitre 2 ou de barre et de route du RIPAM quand celles-ci s'appliquent.

15.4 Temps limite

Durée d'ouverture de la ligne d'arrivée : Heure limite d'arrivée précisée avec la description des parcours.(Annexe 1) Ceci modifie RCV 35 et A4.

16- Réclamations, Reconnaissances d'infraction et demandes de réparation

16.1 Délai de dépôt de réclamation :

Pour chaque classe, le temps limite du dépôt de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour (ou au plus tard , de l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée)

Les convocations seront affichées dans les 60 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.

16.2 Emplacement du local du comité de Réclamation.

Au Centre de Course SNBSM ou au bateau comité pour les courses arrivant à Granville

16.4 D'une manière générale, si le comité de course est empêché d'afficher ses intentions de réclamer ou de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 16.1, les concurrents seront informés par affichage de la durée du prolongement du délai.

16.5 L'ensemble du contenu de l'article 18 des IC type et les articles 1.5, 6, 17.6.1, 17.6.2 et 18 de la présente annexe, ne pourront faire l'objet de réclamations de concurrents (modification de RCV 60.1).

16.6 Le dernier jour de la régata, toute demande de réparation doit être déposée dans le temps limite (RCV 61.3 ou IC) pour un incident connu plus de 30 minutes avant ce temps limite ; et 30 minutes, au plus tard, après connaissance de l'incident si la connaissance de l'incident est plus tardive. Ceci modifie RCV 62.2. Toute demande de réouverture doit être déposée pas plus de 30 minutes après que la partie le demandant a été informée de la décision ce même jour, ceci modifie les RCV 66.

16.7 Après leur franchissement de la ligne d'arrivée de la course et afin que leur(s) future(s) réclamation(s) soi(en)t recevable(s), les concurrents doivent indiquer leurs éventuelles intentions de réclamer au bateau Comité de Course assurant l'arrivée [identification réclamant / réclamé]. Ceci modifie la règle RCV 61.

17- Classement.

17.1 Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera pour les classements

17.2 Le nombre de course par catégorie pour valider l'épreuve est 1.

17.3 Pénalités à appliquer.

17.3.1. Modalités Générales. Les pénalités mentionnées dans les présentes Annexes, peuvent être exprimées en temps ou en pourcentage. Sauf précision différente, le temps concerné est du temps réel ; et dans le cas de pourcentage, la pénalité s'applique selon les modalités de la règle RCV 44.3.c, en utilisant le pourcentage à appliquer décidé par le comité de réclamation. Ceci, hors blessure ou dommage sérieux causé ou avantage acquis significatif.

17.3.2 Parcours Côtiers.

Le classement s'effectue par cumul des points acquis lors de chaque course courue et validée, après application des éventuelles pénalités applicables.

. *Classement – Pénalités :*

a) DNC, DNS, RAF, DNF, DSQ, OCS BFD UFD: application Annexe A.

c) Infractions aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article des IC et de leur annexe, de 10% à 100% du nombre des inscrits ou DSQ selon appréciation du Jury.

17.4 Quel que soit le système de classement, le comité de réclamation se réserve toujours le droit de disqualifier un bateau : DSQ.

18 Règles Spéciales de sécurité – Contrôles des départs sur l'eau

18.1 Avant le signal d'avertissement de la première course du jour, chaque concurrent devra passer à proximité du Bateau Comité pour se faire identifier.

Le comité de course pourra procéder à des appels VHF auxquels les concurrents sont tenus de répondre.

Gilet de sauvetage obligatoire au départ jusqu'à l'arrivée aux ports

Moteur obligatoire avec réserve de carburant suffisante pour rejoindre le port d'arrivée chaque jour

18.2 Abandon. Un bateau qui abandonne doit avertir le comité de course par **VHF 77**, ou par **Tél 06 30 56 34 90** ; également le déclarer par écrit dès son retour à terre, faute de quoi, il pourra être DSQ sur l'épreuve.

18.3 Canal de vacation radio : Canal 77

19.1 le remplacement de skipper ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du Comité de course.

. **20.2** Heure limite d'affichage des coefficients de temps compensés :

Deux heures avant l'heure du premier signal d'avertissement de l'épreuve

20.3 Heure limite des réclamations concernant la Jauge :

- Hors le volet des coefficients déclarés et attribués (calcul des temps compensés), en cas de circonstance exceptionnelle, le comité de réclamation pourra accepter le dépôt de réclamation au-delà du 1^{er} jour.

- Pendant les régates, un contrôle pourra être effectué sur 3 bateaux avant ou après chaque course. A cet effet, un membre de l'équipage devra assurer une permanence à bord, au retour à terre et jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations



21 Identification des bateaux officiels :

Le bateau comité arborera le pavillon SNBSM

Pas de communication radio en dehors du canal VHF de course.

Pour raison de sécurité, chaque bateau est tenu d'être en veille sur VHF 77 et de laisser en fonction le téléphone portable dont le N° a été indiqué sur le fiche d'inscription

25 En cas de météo défavorable, des parcours de substitution seront affichés sur le tableau officiel et commentés lors d'un briefing spécial pour tous les skippers

26 Remise des prix

La remise des prix aura lieu le Dimanche 24 juillet après l'arrivée du dernier bateau et calcul des résultats au Centre de Course SNBSM Atterrage Port des Sablons avec pot

Composition du corps arbitral

Président du comité de course : Jean JOURNE

Président du comité de réclamation : Guy LESSARD



PARCOURS CÔTIERS

Annexe 1

Vendredi 22 juillet 2022

BM 08h53 4m13 (4m50 à 09h52) PM 14h33 09m22 BM 21h26 4m53

Zone de départ : Coffre 2

Ligne de départ entre le mât du bateau comité arborant le pavillon Orange et cette marque

10h00 : Les concurrents devront passer à proximité du BC pour pointage servant d'émargement

Signal d'avertissement10 h30 après le départ du Bretagne

Parcours 1 environ 31M

Ligne de départ entre Coffre2...Bd et Bateau Comité...Td

Crapaud du bé...Td

Roche aux Anglais...Bd

Saint-Servantine...Bd

Rochefort...Td

SE Minquiers (Sauvages)...Bd

Saint-Servantine...Td*

Bouton de la Plate...Td Arrivée entre cette marque et BC...Bd

Parcours 2 environ 34M

Ligne de départ

Crapauds du Bé...Td

Roche aux Anglais...Bd

Saint-Servantine...Bd

Rochefort...Td

La Grande Bunouze...Bd

Le Ruet...Td

La Fille...Bd

Saint-Servantine...Td*

Bouton de la Plate...Td Arrivée entre cette marque et BC...Bd

Parcours N° 3 environ 25M

Ligne de départ

Crapauds du Bé...Td

Roche aux Anglais...Bd

Saint-Servantine...Bd

Vieux-Banc Est...Bd

Vieux Banc W...Bd

Banchenou...Td

Atterrage...Bd

Saint-Servantine...Td*

Bouton de la Plate...Td Arrivée entre cette marque et BC...Bd

Samedi 23 Juillet 2022

BM 09h56 4m49 PM 15h49 9m03 Fermeture Port du Hérel à 19h56

Zone de départ entre Coffre 2..Bd et BC...Td

10h00 Les concurrents devront passer à proximité du BC pour pointage

Signal d'avertissement 10h30

Parcours N° 4 environ 29M

Ligne de départ entre Coffre2 ...Bd et BC...Td

Crapauds du Bé...Td

Roche aux Anglais...Bd

Saint-Servantine...Td

Epiettes 1(Verte) Chausey...Td

Le Videcoq...Bd*

Arrivée au NW de la tourelle Le Loup entre Bouée Orange et BC

Parcours N° 5 environ 30M

Ligne de départ

Crapauds du Bé...Td

Roche aux Anglais...Bd

Saint-Servantine...Td

Rondes de l'ouest (Chausey)...Td

Nord Ile Chausey...Td

La Grande Entrée...Td

Anvers...Td 48°53.9 N 1°41.06W

Le Videcoq...Bd*

Arrivée id que parcours 4

Dimanche 24 juillet 2022

PM 04h32 09m01 BM 11h09 4m47* méfiance PM 17h03 09m25**

Ligne de départ à proximité du Loup entre BC et Bouée Orange

Attention...Heure de sortie du Port à 7h00

Parcours N° 6 environ 12.5M

Ligne de départ entre Bouée Orange Bd et BC

Le Videcoq...Td

Anvers...Bd

Les Epiettes1 (vert)...Td Arrivée

Parcours N°7 environ 15 M

Départ entre Bouée Orange et BC

Saint-Servantine ...Bd*

Arrivée entre Bouton de la Plate...Td et BC...Bd

Nota pour tous les parcours

**Aux marques indiquées en gras avec astérisque* le comité de course pourra :
Effectuer une réduction de parcours (pavillon S envoyé)**

Les concurrents seront prévenus en temps utile par VHF 77